

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Élections du Nord.

Division des voix par arrondissement.

Vendredi, à six heures et demie du soir, la commission de recensement, après deux séances, a terminé son travail.

Voici les chiffres qui ont été proclamés :

Arrondis.	Deregnacourt.	Sains.	Dupont.	Bergerot.
Avesnes, 10333	10281	8210	8203	
Cambrai, 18765	18664	6273	6263	
Donai, 7091	7145	7398	7259	
Dunkerque, 4499	4461	10206	10300	
Hazebrouck, 5093	5156	12853	12889	
Lille, 23330	23234	26365	26410	
Valenciennes, 9439	9449	10185	10108	
Votes milit., 1473	1072	668	256	
	82123	81362	82330	81688

En conséquence des chiffres qui précèdent, MM. Dupont et Deregnacourt sont élus représentants à l'Assemblée nationale.

Cette élection a déjà donné lieu à plusieurs protestations auxquelles la faiblesse de l'écart qui existe entre le nombre des voix recueillies par chaque candidat peut donner une importance presque décisive.

Un grand nombre d'irrégularités ont été signalées de tous les points du département.

Les militaires cantonnés à Avesnes et à Maubeuge n'ont pas pris part au scrutin. Dans quelques bureaux où des bulletins avaient été déclarés nuls, on a omis d'annexer au procès-verbal les bulletins annulés.

Des interventions de gardes-champêtres transformés en agents électoraux, sont signalés par un grand nombre de points.

Le Propagateur annonce, en outre, une protestation contre l'élection de M. Deregnacourt, signée d'électeurs de l'arrondissement de Cambrai. M. Paray, maire de Cambrai, y serait accusé de pression sur ses administrés, pour avoir signé la circulaire d'un comité électoral.

Nous apprenons que M. Delfosse, président de notre Chambre Consultative, est parti aujourd'hui pour Versailles, à propos de la question des droits sur les matières premières.

Voici ce que nous lisons dans l'Indépendance belge :

« Pour cause d'engorgement, et à la demande de la Compagnie du Nord, l'acceptation des transports à petite vitesse pour Lille, Roubaix et Tourcoing doit être complètement suspendue jusqu'au 14 janvier courant inclus. »

« Il n'est fait exception qu'en faveur des expéditions de denrées fraîches, de houille et de coke. »

La Compagnie du chemin de fer du Nord vient de perdre un de ses plus anciens serviteurs, M. Napoléon Vincent, employé depuis 1850, mort subitement dans la nuit du 10 au 11 de ce mois.

M. Cleenewerck de Crayencourt est désigné pour continuer, pendant l'année 1872, les fonctions de vice-président du Conseil de préfecture.

S'il faut en croire le Gaulois, le général Faucher de Camille aurait dîné hier à Versailles, chez le président de la République.

Le général serait donc déjà revêtu d'Égypte ?...

Hier matin, à 7 heures et demie, a eu lieu, sur le Champ-de-Mars, à Lille, l'exécution du nommé Frères, franc-tireur de l'Argonne, condamné à la peine de mort, à l'unanimité, par le 1^{er} conseil de guerre, le 9 octobre dernier, pour assassinat suivi de vol, commis dans les circonstances suivantes :

Après la capitulation de Metz, Goudoux et Kieffer, du 3^e chasseurs à cheval, prirent à Verdun quatre chevaux de selle et un mobilier appartenant à MM. de Chabillant et d'Agout, officiers supérieurs au même régiment, faits prisonniers.

Le 1^{er} janvier 1871, le petit convoi arrivait à Vouziers, vers 2 heures du matin. Pendant que Goudoux et Kieffer prenaient leurs repas, Frères visita la voiture et trouva des pistolets, un sabre, etc. Les adresses collées sur les caisses indiquaient la qualité des propriétaires et devaient dissiper tout soupçon.

Les deux militaires furent outragés sous prétexte qu'ils conduisaient des armes à l'ennemi. Ils furent garrottés. Frères fit partir les voitures dans la direction d'Attigny. Un peu au-dessus du village de Virsy, Goudoux fut foudroyé par deux coups de feu que lui tira Frères. Son cadavre fut dépouillé et jeté dans un fossé.

Depuis l'époque de sa condamnation, Frères espérait une mutation de peine. Dans ces derniers temps, cet espoir était devenu une idée fixe, aussi a-t-il éprouvé une secousse des plus violentes hier soir, quand le gardien, chef de la prison est venu lui apprendre qu'il n'avait plus rien à attendre des hommes. Cette émotion cependant, n'a pas tardé à se dissiper.

Vers huit heures, M. l'abbé Senneville, vicaire de Sainte-Catherine et aumônier de la Citadelle est arrivé. Frères a témoigné toute sa satisfaction au vénérable prêtre qui voulait bien venir l'assister à cette heure suprême, s'est entretenu longuement avec lui, puis s'est confessé. Il a ensuite écrit à son père et à son oncle, qui s'étaient beaucoup employés pour obtenir une commutation de peine, des lettres remplies des sentiments les plus chrétiens. Il a passé le reste de la nuit en prières avec M. l'aumônier.

Ce matin, il a entendu la messe et a communiqué. A sept heures et demie, il est sorti de la prison. Une voiture, entourée d'un fort peloton de troupes, l'attendait. Frères aurait bien fait le trajet à pied, mais vu le mauvais état du sol du Champ-de-Mars, l'autorité militaire en avait décidé autrement.

Pendant tout le parcours, Frères n'a cessé de réciter son chapelet et d'embrasser le crucifix. A quelques mètres du lieu de l'exécution, il est descendu de voiture. Il était très calme. « Mes amis, dit-il, au peloton qui l'entourait, obéissez toujours à vos officiers. Si j'avais toujours obéi, je ne serais pas ici en ce moment. »

Ensuite, il a entendu la lecture de son jugement, puis a embrassé sa dernière fois le prêtre qui l'avait si bien préparé à comparaître devant son dernier juge, et s'est laissé bander les yeux. Quelques instants après tout était fini pour lui ici-bas.

Frères n'avait que trente ans. Il était assez grand, mais effilé. Sa physionomie était douce, sympathique et énergique tout à la fois. Il avait reçu une assez bonne instruction.

La nouvelle de cette exécution qui n'avait été connue qu'à une heure avancée de la soirée d'hier, avait cependant attiré assez de monde sur le Champ-de-Mars.

Comice de Lille

Extrait du procès-verbal de la séance du 10 janvier
M. Meurcin, au nom de M. Delannoy, phar-

macien à Roubaix, présente au Comice une poudre désinfectante destinée à préserver les étables menacées par le typhus. Une commission est désignée pour en étudier la composition et les effets.

On procède ensuite à la révision du programme des concours que le Comice ouvrira en 1872. Les diverses propositions faites par la commission chargée de préparer cette révision, sont successivement adoptées.

M. le président appelle l'attention de MM. les vétérinaires présents sur les moyens proposés par M. Gustave Hamoir, de Saultain, pour la préservation des animaux; M. Chieus répond que la composition de ces préservatifs n'a pas été divulguée, que d'après des renseignements pris sur les lieux, ils seraient composés d'arsenic, d'émétique et d'acide phénique; mais que dans tous les cas, il y a lieu de douter de leur efficacité, puisque la commune de Saultain a été cruellement ravagée.

M. Chieus annonce ensuite que le typhus n'a pas encore atteint sa période décroissante dans le département du Nord et qu'on attribue ce fait à l'exécution des arrêtés préfectoraux. Celui du 28 décembre, portant interdiction de toute circulation des bestiaux est tous les jours enfreint; la circulation continue; à Fives, il se fait un trafic ouvert des animaux arrivant du marché de la Villette, qui ne sont pas tous conduits à l'abattoir selon la prescription de l'article 5.

La résistance aux mesures de l'autorité est trop souvent le fait des cultivateurs qui semblaient le plus pressés à demander ces mêmes mesures, tant il est vrai que l'intérêt personnel fait oublier les meilleures dispositions quand elles n'avaient pour but que l'intérêt général.

M. le Président engage fortement MM. les membres de la Commission des vétérinaires chargée de la surveillance du typhus, à insister fortement auprès de l'autorité préfectorale pour la stricte répression des infractions signalées et à présenter leurs observations au nom du Comice qui les délègue spécialement à cet effet.

M. Pollet donne ainsi qu'il suit la situation du département du Nord au 5 janvier :

Avesnes: Cet arrondissement a été jusqu'ici peu visité par l'épizootie; mais depuis quelques jours, elle a apparu d'une façon isolée dans les communes de Wandegies-au-Bois et de Marosches.

Donai: Cette arrondissement a été cruellement ravagé. Les cas les plus récents sont signalés à Déchy, Cantin, Dorignies, Lambres, Fenain, Bruelle, Aix et Landas.

Cambrai: Depuis le mois d'avril 1871, le typhus a sévi dans 30 communes de cet arrondissement: 22 d'entr'elles n'ont plus eu de cas depuis 20 jours; dans les 17 autres, la maladie a sévi depuis cette période de 20 jours. Les pertes occasionnées par le typhus jusqu'à ce jour sont de 972 animaux dont 200 moutons environ.

Dunkerque: Cet arrondissement nous donne de si lugubres : à Wavrin, du 8 novembre au 3 janvier, 33 animaux ont été atteints 31 ont été enfouis, 2 seulement livrés à la consommation; à Zegers-Cappelle, 49 frappés, 49 enfouis; à Bollezelle, de novembre au 3 janvier, 33 animaux atteints dont 40 enfouis et 13 consommés; à Killew, de décembre, 24 animaux atteints dont 19 enfouis et 5 consommés; à Lederzele, 25 malades, tous enfouis; à Hondschote, au 29 décembre, 4 animaux atteints, tous enfouis.

Hazebrouck: Cet arrondissement a vu les cas de typhus se disséminer dans maintes localités sans faire de trop nombreuses victimes, cependant, depuis le 26 décembre, l'épizootie a encore sévi dans les communes de Eecke, de Merville, et de Lagorgne, le 3 janvier, à Blaringhien, et le 5 à Renscure.

Lille: L'épizootie semble ici avoir choisi ses victimes; toutes les plus belles étables ont été ravagées, les moutons eux-mêmes n'ont pas été épargnés, comme on l'a vu à Hem et à Bouvines. Les communes visitées par le typhus, dans ces derniers temps sont : Annapes, Asepi, Aubers, Bouvines, Cappel, Fives, Gondcourt, Haubourdin, Hem, Herlies, Illies, Lambersart, Lille, Roubaix, Sainghien, Wasquehal, Wattrelos, Wavrin, et Willems.

Valenciennes:—Vingt-neuf communes sont toujours sous l'influence du typhus, des cas tout récents viennent d'être signalés à Bouvignes, Oisy, Bruay et Saint-Saulve.

M. Potié signale un préjudice occasionné aux bouchers forains qui viennent s'approvisionner de viande dépecée à l'abattoir de Lille. Lorsqu'ils sortent avec ces viandes en

quartiers, les droits d'octroi ne seraient pas remboursés.

La séance est levée à 1 heure 1/2.

A. DE NORGUET.

LE CONSEIL DE GUERRE

Présidence de M. le colonel de La Porte.

AFFAIRE DES OTAGES DE LA ROQUETTE.

(Suite.)

AUDITION DES TÉMOINS

L'affluence du public est plus considérable qu'aux grandes audiences du procès des membres de la Commune.

Il est vrai de dire que jamais débats n'ont été plus dramatiques. Tous les témoins ont été prisonniers et gardés à titre d'otages. La plupart d'entre eux ont vu marcher à la mort Mgr Darboy et ses cinq compagnons, l'abbé Deguerry, M. Bonjean, MM. Ducoudray, Clerc et Allard, et leurs dépositions montrent bien le cynisme le plus atroce chez leurs bourreaux ou leurs complices.

— Vous, si vous me fournissez un ordre régulier, vous serez élargi, dit le directeur François à un otage laïque; mais de tous les prêtres, il n'en sortira pas un vivant d'ici.

Au moment de l'exécution, le soir du 24 mai, un homme du peloton disait tout haut :

— Enfin nous allons donc les coucher, tout ces colatins !

Parmi les témoins entendus dans cette audience, il s'en est trouvé deux qui ont assuré que les otages auraient pu être sauvés si les gardiens et le directeur de La Roquette l'avaient voulu.

— Il suffisait de nous armer, disent-ils, au lieu de nous tenir enfermés !

Un des témoins les plus intéressants a été M. Guasco, un tout jeune homme, qui fut le secrétaire de M. le président Bonjean. Il avait pu obtenir pendant la Commune la permission de visiter régulièrement M. Bonjean. Il le voyait presque tous les jours et passait avec lui de longues heures ; à ce titre son témoignage est des plus précieux. Il paraît très accablé, il est même à plusieurs reprises obligé de s'arrêter pour dominer son émotion.

M. le Président. — Vous avez pu souvent communiquer avec M. Bonjean, vous pouvez donc nous dire comment les otages ont été traités, et fournir en même temps au conseil des détails sur tout ce que vous savez des faits relatifs aux otages, qui ont eu lieu depuis leur transfert à Mazas jusqu'au 25 mai au matin.

LE TÉMOIN. — Je voyais souvent M. Bonjean, il ne se plaignait pas. J'avais été assez heureux pour obtenir à la préfecture une permission et entre autres détails, c'est par les garyons de bureau que j'ai pu me procurer ce que je n'avais pu obtenir de Raoul Rigault.

J'arrive à mes dernières visites. Le 18 mai, M. Bonjean était convaincu que les journées de 93 se renouveleraient.

— Si ces hommes m'assassinent, comme c'est probable, je vous en prie, mon enfant, faites tout ce que vous pourrez pour retrouver mon corps et le rendre à ma famille.

J'éprouvais moi-même les craintes les plus vives sur le sort des otages, et je m'empressai de faire une démarche auprès du membre de la Commune, M. Miot. Je ne le trouvai pas de suite : c'est Régère qui me recut.

— Que voulez-vous, me dit-il. Venez-vous parler de défense, de dispositions militaires ? Il me fit arrêter, et traduire sur le champ devant une cour martiale.

Là on se décida enfin à envoyer un plan-ton à M. Miot avec un mot de moi. M. Miot vint ; je lui racontai ma mésaventure et le danger que courait M. le président Bonjean. Il commença par me retirer des mains de ces forcenés, et, quand nous fûmes seuls, il me blâma d'avoir parlé d'otages à sauver dans le billet que je lui avais fait porter.

— A présent, me dit-il, restez chez vous, n'en bougez pas, vous ne pouvez plus faire un pas. Je vais faire tout mon possible pour le sauver.

Je restai donc chez moi, et le 22 mai, M. Miot vint me trouver chez moi.

— Monsieur Guasco, me dit-il, je viens vous prévenir, pour que vous ne soyez pas inquiet, que les otages viennent d'être transférés à la Roquette. Ils seront là plus en sûreté. Je vais aussitôt à la Roquette pour tâcher de sauver M. Bonjean.

Le même jour, apprenant que les troupes occupaient ce quartier, je me rendis auprès du général Vinoy, qui avait son quartier général au ministère des affaires étrangères. Je pus être introduit auprès de lui et lui racontai que j'avais pu communiquer avec M. Bonjean pendant toute la Commune. Il me remercia des détails que je pus lui donner, car il ignorait que les otages eussent été transférés à la Roquette.

Plus tard, quand tout espoir de sauver les otages fut perdu, quand tout fut fini, je me rendis au Père-Lachaise pour retrouver le corps de M. Bonjean.

On me montra deux cercueils; l'un contenait Mgr Darboy, l'autre... (avec une vive émotion) renfermait M. Bonjean, et... (d'une voix entrecoupée par les sanglots) je l'ai reconnu.

Je me rendis à la Roquette pour tâcher de retrouver les objets ayant appartenu à M. Bonjean, mais tout avait disparu. Je m'occupai alors de l'embaumement du corps. Aucune des blessures n'avait été mortelle; le coup de grâce seul avait causé la mort.

LE TÉMOIN CHEVRIOT

provis ur au lycée de Vanves

est appelé à la barre.

C'est un respectable vieillard à barbe blanche, qui s'est trouvé mêlé à la plupart des événements de la Commune. Ce n'est pas la première fois qu'il dépose devant un conseil de guerre; nous l'avons déjà entendu dans le procès des membres de la Commune...

J'étais détenu à Mazas, dit-il, depuis le 1^{er} mai ; le mardi 25, je fus transporté à la Roquette entre onze heures et midi. On m'enferma dans la cellule n^o 21; M. Bonjean était au n^o 23. Le 24, à la nuit tombante, se produisit un bruit inaccoutumé dans le couloir de la section où se trouvaient nos cellules. Je regardai par le guichet de ma cellule qui était resté ouvert, et je vis défilé des hommes armés au nombre de 40 ou 50 à peu près, et parmi eux, je n'oublierai jamais ce détail, des enfants qui pliaient sous le poids de leur équipement et de leurs armes.

A ce moment, un gardien entra dans ma cellule, et me montra une liste sur laquelle six noms étaient désignés à l'heure rouge.

— Votre nom est-il dans ceux-là, me dit-il ? — Mon nom n'est pas de ce nombre, lui répondis-je.

Quelques moments après, le cortège, avec les six otages passa sous nos fenêtres.

J'ai été frappé de l'attitude de l'officier qui menait le peloton. Il portait un képi galonné, un sabre bancael, dont le fourreau traînait derrière lui; il marchait dans la file de gauche, le sabre à la main, avec insouciance et comme à une procession. Je dois à la vérité de dire que la physionomie de cet officier me paraît être celle de l'accusé Pigerre.

Cet accusé entend cette déposition de l'air le plus impassible du monde, puis se levant :

— Mon colonel, dit-il, le témoin prétend me connaître; je voudrais qu'il me vit de près. (S'adressant directement au témoin) : Approchez, s'il vous plaît, et regardez-moi bien.

LE TÉMOIN, s'approchant du banc des accusés. — Je ne puis que répéter au conseil ce que j'ai eu l'honneur de dire tout à l'heure. La physionomie de cet accusé, sa taille, sa barbe, me rappellent un souvenir qui est resté frappant dans ma mémoire. Si ce n'est pas cet homme, c'est quelqu'un qui lui ressemble extrêmement.

PIGERRE. — Eh bien ! ce n'est pas moi, et je vais vous prouver que vous vous trompez.

On a parlé de mon sabre; eh bien ! ce sabre qui aurait, paraît-il attiré l'attention du témoin, je puis vous le représenter, vous montrer tout au moins le pareil. J'ai remarqué dans le conseil un officier qui porte un sabre qui est tout à fait pareil au mien, si bien qu'on peut le prendre pour le mien. Les juges du conseil s'interrogent du regard, jusqu'au moment où le président, s'adressant à l'accusé Pigerre :

— Et qui, lui dit-il, parmi les juges, porte un sabre que vous prétendez être pareil au votre ?

PIGERRE. — C'est le commandant qui est assis là, à droite du Conseil (montra M. le commandant Rustant, commissaire du gouvernement.)

(M. le commandant Rustant se lève et montre son sabre au conseil de la meilleure grâce du monde.)

PIGERRE. — C'est cela, c'est bien cela. Ls